**AMAP Oeufs 9 octobre 2018 au 24 septembre 2019**

Lieu de distribution : COUERON – Centre Henri Normand - Place des Cités.

Notre AMAP (Association pour le Maintien d’une Agriculture Paysanne) respecte les principes de la charte établie par l’association Alliance Provence, qui anime le réseau des AMAP. Les objectifs d’une AMAP sont entre autres de : maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine, mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes, permettre à des consommateurs d’acheter à un prix juste des produits d’alimentation de qualité de leur choix, en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits.

**J'adhère à l'association, Les Amaps de Couëron, je règle une seule cotisation de 5€/par famille/par an, réglée en début d'année.**

Le présent contrat règle les modalités de vente entre le producteur d’œufs et le consommateur pour une durée de 12 mois (du 9 octobre 2018 au 24 septembre 2019), selon le calendrier de distribution suivant : **9 & 30 octobre - 13 & 27 novembre - 11 décembre 2018 - 2 & 15 & 29 janvier - 12 & 26 février - 12 & 26 mars 2019), soit 12 distributions.**

NB - les dates de distribution sont susceptibles d'être modifiées. Dans ce cas, une information sera diffusée.

**Ce contrat sera reconduit tacitement pour les 6 mois suivants - avril à septembre 2019. (9 & 30 avril - 14 & 28 mai – 18 juin – 2 & 16 & 30 juillet - 13 & 27 août - 10 & 24 septembre), soit 12 distributions.**

**Si vous souhaitez ne pas renouveler le contrat, vous en informerez le (la) Coordinateur (trice), au plus tard un mois avant la fin de la 1ère période (février 2019).**

Les œufs sont pondus par des poules issues de l’agriculture biologique. Des aléas peuvent perturber la ponte, exceptionnellement, remettant en question la livraison. Dans cette circonstance, les œufs non livrés seront à valoir pour la (ou les) livraison(s) suivante(s).

Les consommateurs sont responsables de leurs produits dès réception, en particulier pour ce qui concerne le respect de la chaîne du froid.

**LES ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR**

Clément LECOQ

La Tindière

44390- NORT-SUR-ERDRE

* Je m’engage à fournir des œufs issus de ma production labellisée « AB ».
* Je m’engage à fournir au coordinateur un certificat, pour l’année en cours, attestant que les œufs livrés sont issus de l’agriculture biologique.
* Je m’engage à être présent, autant que cela me sera possible, le mardi entre 18h00 et 19h15.
* Je propose les paniers suivants : 6, 12, 18, 24, 30, 36 œufs ou plus.
* Je m’engage à accueillir les adhérents sur mon exploitation.

**LES ENGAGEMENTS DU CONSOM’ACTEUR**

 Nom :

 Adresse :

 Tél : Portable : Mail :

* **Afin de réaliser des travaux sur la ferme, le producteur prend 4 semaines sans distribution (Octobre, Décembre, Avril, Juin). Suites à ces semaines, le nombre d’œufs distribué sera multiplié par 1,5 (si j’ai un panier de 12 habituellement, je repartirai avec 18 œufs). Les dates (mouvantes) sont indiquées en rouge dans le calendrier ci-dessus.**
* Je reconnais que les intempéries, les ravageurs, les maladies font partie intégrante de l’agriculture et peuvent nuire à la production. La taille des œufs peut varier selon l’âge des poules (taille la plus petite en juillet et la plus grosse en décembre). En conséquence je comprends qu’en devenant partenaire, j’accepte de partager ces aléas.
* Je viens remplir mon panier au local de distribution aux dates et heures précisées ci-dessus ce qui me permet de mieux connaître le producteur-agriculteur partenaire.
* Quand je ne peux pas venir chercher mon panier, je cherche quelqu’un qui soit prêt à prendre le panier et émarger à ma place.
* Si je ne viens pas chercher mon panier, il sera mis à disposition de l’équipe responsable de la distribution.
* De manière exceptionnelle, j’autorise le producteur, en cas de production insuffisante, à distribuer des œufs fournis par des producteurs dignes de confiance travaillant conformément au label « AB ».
* J’accepte d’effectuer, durant la période du contrat, au moins une permanence (entre 17h50 et 19h15) sur le lieu de distribution selon le planning fixé par les coordinateurs et je participe selon mes disponibilités à la vie de l’association et aux tâches proposées par le producteur.
* Afin de limiter les emballages, j’apporte obligatoirement ma (mes) boîtes à œufs pour réutilisation à chaque livraison.
* Je choisis la formule ci-dessous (sur la base de 4.30 € la douzaine d’œufs) :
* \* 6 oeufs : 26 \* 2.15 € = 55 ,90 €
* \* 12 œufs : 26 \* 4.30 € = 111,80 €
* \* 18 oeufs : 26 \* 6.45 € = 167,70 €
* \* 24 oeufs : 26 \* 8.60 € = 223,60 €
* \* 30 oeufs : 26 \* 10.75 € = 279,50 €
* \* 36 oeufs : 26 \* 12.90 € = 335,40 €

(du fait des 4 distributions majorées, cela correspond à 26 distributions)

* Je choisis les modalités de paiement suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1 chèque à la signature | Encaissement Novembre 2018 |  |
| 2 chèques à la signature | Encaissement Novembre 2018 - et Avril 2019 |
| 3 chèques à la signature | Encaissement Novembre 2018 - février & Avril 2019 | A l'ordre de Clément LECOQ |
| 4 chèques à la signature | Encaissement Novembre 2018 - Février - Avril & Juillet 2019 |

**FIN DE CONTRAT**

Le présent contrat expire naturellement au terme de la dernière distribution.

Un adhérent peut quitter l’AMAP en cours de saison et céder son contrat à un remplaçant.

**Le contrat rempli et signé est à renvoyer au plus vite et au plus tard, le 4 octobre par mail à** **ml.patrier@free.fr**

**ET**

**Remettre le règlement à Marie-Laure Patrier lors d’une distribution ou par courrier (6 rue du Gers, 44220 Coueron)**

 Fait à  COUERON Le

 Le producteur Le consom’acteur